



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 08/02/2017

Référence
2017_01_02

Objet de la délibération
Compte de gestion 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	28	35

Date de la convocation
31/01/2017

Date d'affichage
31/01/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 8 Février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté du Pays de Lesneven-Côte des légendes, sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, TANGUY Geneviève, MM : CALVEZ Christian, FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MASSON Alain, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, RIOUAL Bernard, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard
Suppléant(s) : CHALINE Nathalie (de M. KERMAREC Charles)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SOUDON Chantal à Mme GUILLORE Alexandra, MM : CAP Dominique à M. GOURVIL Armel, GUEGANTON Loïc à M. CALVEZ Christian, OGOR Pierre à Mme BRUB Claudine, PELLICANO Fortuné à M. CUILLANDRE François, RAMONE Louis à M. LARS Roger, STEPHAN Yves à M. MOUNIER Gilles

Excusé(s) : Mmes : FORTIN Laurence, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, MM : KERMAREC Charles, LE GAC Didier, MELLOUËT Roger, MOAL Gurvan, SIFANTUS Bruno

Assistaient en outre à la réunion : Invité(s) : Mmes LE BARS Mickaèle, DEMANGEON Luce, MM : CANN Thierry

A été nommé(e) secrétaire : M. TANGUY Bernard

Objet de la délibération
Compte de gestion 2016

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le compte de gestion présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur.

En conséquence, il est proposé aux membres du Comité syndical de déclarer que le compte de gestion 2016 établi par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical adoptent le compte de gestion 2016

Pour extrait conforme,

A Brest, le 13 février 2017

Le Président,

François Cuillandre